

8 août 1771

Extrait des Registres du Greffe
de la juridiction des Requiers
de Léon à Saint Goueznou.

Du jedy huitième août
Mil sept cent soixante-onze, audience des
Généraux plaies de la juridiction des Requiers
de Léon à Saint Goueznou tenue & expédiée par
Monsieur Le Sénéchal & seul juge d'icelle:

B. 3. B.
Lequiffant

Présent Monsieur Le procureur fiscal.

Lequiffant

Dame Marie Louise Le Sénéchal d'Auber ville
ve non Communier en biens de M. B. Augustin
Seigneur vivant négociant à Brest & M^{lle}
Marie Louise Le Sénéchal d'Auber ville mineure
Emancipée sous l'autorité du Sr. Daniel Sagot
de la Garinière son Curateur & de Dame
Françoise Petit de Coulange sa mère, demeurant
en la suspension B. de feu Sr. de seigne.

Lequiffant p^r.

Les héritiers sous bénéfice d'inventaire du dit feu
Sr. de seigne.

M. Floch p^r.

Et tous les Créanciers opposants au dit
Bénéfice.

M. M. Martel p^r.

Or nous avons ordonné à Floch

de Communiquer sous tierce jour Les pièces de
M. Car faute de quoy avons permis à Le Guiffant
de prendre ses avantages.

Retrais au Greffe & timbre Sept
Sols neuf Deniers B. Du p. 2

Le Guiffant
Commis

Le 9 aoust 1771. signifié en son nom Maître Antoine
Marie Floch parant à son clerc à domicile à Paris.

Le Guiffant
Sergent